Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260128-04_01_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 28 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

Le mercredi vingt-huit janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi vingt-deux janvier conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de votants : 27
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 27
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, Mme CÖENT Annie, Mme FONTENAY Julie, M. MENEUST Philippe, M. DELINOTTE Thibault.

Absents Excusés :

M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme LESAGE Catherine procuration à M. GUÉRET Sébastien, M. BELLANGER Rodolphe procuration à Mme CÖENT Annie, M. CHAHID Mohamed M. GUETTE Christian.

Mme Nolwenn BOZEC a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 22 janvier 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est lu et arrêté.

04_01_2026 – FONCIER – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 073AO 315 – SECTEUR DE L'EGLISE SAINT-LEONARD

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'Urbanisme, expose au Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle référencée 073AO 315, dont une partie se situe sur le parvis de l'église Saint-Léonard, serait disposé à céder à la commune ce foncier, soit de l'ordre de 65 à 70 m², contre une bande de terrain à l'Est de son habitation.

Les surfaces exactes seront à déterminer par un géomètre, la surface à céder par la commune sera à ajuster en fonction du projet de restauration de l'église et des potentielles découvertes archéologiques qui pourraient être faites au niveau de ses abords.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le principe de l'acquisition d'une partie du terrain du propriétaire de la parcelle référencée 073AO 315 ainsi que de la cession de foncier à l'Est de son habitation,**
- **D'AUTORISER M. le Maire ou M. l'Adjoint à l'Urbanisme à solliciter l'avis des Domaines correspondant,**

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260128-04_01_2026-DE

- **D'AUTORISER M. le Maire ou M. l'Adjoint à l'Urbanisme à diligenter le géomètre pour réaliser la division foncière correspondante,**
- **D'AUTORISER M. le Maire ou M. l'Adjoint à l'Urbanisme à signer tout acte ou document relatif à ces transactions foncières.**

ANNEXE N°3 – PARCELLE 073AO315

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

